

# COMMENT GÉRER LES DÉCHETS COVID EN ENTREPRISE ?



Depuis le 1er septembre 2020, le gouvernement a imposé le port du masque en entreprise pour limiter la propagation de la COVID.

Face à cette mesure, des masques jetables, gants, flacons de gel hydroalcoolique, lingettes, etc. seront consommés en nombre dans votre entreprise. Des déchets qui présentent un risque de contamination élevé et qui nécessitent un traitement spécifique.

## UNE ORGANISATION CLAIRE ET RESSURANTE POUR VOTRE ENTREPRISE



ELISE vous accompagne dans l'installation d'un dispositif spécifique comprenant :

1. Des corbeilles 80l en plastique alvéolaire avec des autocollants spécifiques et un fronton
2. Des bacs 120 ou 240 litres avec casquette et autocollant spécifique

Ce dispositif vous permettra de gérer l'ensemble de vos « déchets COVID » et d'instaurer une organisation claire, rassurante et sécurisante.

## UN PROTOCOLE CLAIR ET SÉCURISANT POUR TOUS



**Pour limiter les risques de contamination, un protocole de collecte a été mis en place.**

**Des salariés spécifiquement habilités et équipés collectent ces gisements soit directement dans les corbeilles, soit procèdent à l'enlèvement des bacs de tri.**

**Les corbeilles et les bacs sont désinfectés à chaque manipulation.**

**Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de ne pas jeter vos masques, gants et lingettes dans les corbeilles dédiées au recyclage mais dans la corbeille spécifique COVID.**



**Merci de ne pas jeter ces déchets dans les bacs de recyclage ! Nos collaborateurs risquent d'être exposés à ces déchets lors des opérations de tri**



**Déposez vos mouchoirs, lingettes, gants, masques à usage unique, dans la corbeille spéciale aux déchets COVID-19**



**Corbeilles et bacs seront collectés par les agents ELISE, en respectant un protocole sanitaire strict :**

- collecte dans un double sac
- conservation des déchets 24H
- désinfection des contenants



**Tout sac de déchets recyclables contenant des «déchets COVID» sera déclassé et facturé 30 centimes le kilo. Cette mesure vise à préserver la santé de nos trieurs qui manipulent les déchets recyclables quotidiennement**

**UNE QUESTION, UNE DEMANDE DE DEVIS, CONTACTEZ NOUS :**



Tél : 02 48 75 83 22  
Email : [elise.cher@elise.com.fr](mailto:elise.cher@elise.com.fr)  
Site : [elise.com.fr](http://elise.com.fr)

Les prestations réalisées par une Entreprise Adaptée du réseau ELISE permettent aux entreprises de plus de 20 salariés de réduire leur taxe AGEFIPH lorsqu'elles n'emploient pas 6% de personnes handicapées dans leur structure.



**COLLECTE | TRIE | RECYCLE | VALORISE > POUR LES PROS**